17me Année. — N° 3173 — UN NUMÉRO : 15 Centimes — Mardi 4 Février 1873

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 2 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, à Cie place de la Bourse, 8 ; A Bruxelles, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 33, 4 48, 5 42, 8 13, 10 33, 11 15, — *Lille à Roubaix*, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 16,

ROUBAIX, 3 FÉVRIER 1873

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Versailles, 2 février.

Je ne puis attendre à lundi pour vous parler de la séance d'hier, l'une des plus orageuses, des plus émouvantes auxquelles j'ai assisté. Vous en lirez le compte-rendu, mais la sténographie elle-même ne vous donnera qu'une faible idée de l'agitation, de l'émotion, des sentiments divers de toute nature, impossibles à saisir et plus impossibles encore à noter. Le masque est à demi arraché; une autre fois, il le sera tout-à-fait.

A propos du procès-verbal, M. Delpit et M. le comte Rampon sont venus à la tribune; le premier relève les insinuations de M. Ferrouillat contre la commission d'enquête sur les événements du 18 mars; il espère un débat prochain sur ce sujet et pense que ce sera une occasion solennelle, l'occasion si souvent offerte par la majorité à la gauche de désavouer formellement les doctrines et les crimes de la Commune. — Premier tumulte. —Le comte Rampon paraît à la tribune, les lyonnais croient à un éloge et font silence et voici ce qu'ils entendent :

» Un jour la question politique a tout » dominé dans le conseil municipal de » Lyon; on y a proposé que les 14 dé» partements du midi se séparent de la » France, et formassent une convention » pour agir contre le gouvernement » de Tours. Si M. Ferrouillat a combat» tu cette proposition, plusieurs con» seillers municipaux l'ont votée. On pou» vait organiser la défense de Lyon, » mais à la condition de renverser d'a» bord l'infâme drapeau rouge et de » donner à la garde nationale des chefs » dignes de la commander. » Double salve d'applaudissements à droite et aux centres; violents murmures à l'extrême gauche.

M. Ordinaire, le procès-verbal étant adopté, recommence la discussion. Il s'est chargé, lui, de faire l'apologie de l'armée garibaldienne, dite armée des Vosges. La gauche tient à ce que l'ermite de Caprera soit content d'elle ; aussi applaudit-elle à outrance, chaque fois que ce nom est prononcé. Bien entendu, la commission s'était trompée, elle avait commis une injustice, en signalant les abus de ces légions étrangères sur le sol français.

M. Pérot, membre de la commission d'enquête sur le gouvernement de la défense nationale, proteste contre cette glorification de Garibaldi. « Après dix» huit mois d'études, dit-il, la lumière » est faite et le jour est proche où nous » vous démontrerons que si Sedan et » Metz ont coûté deux armées à la Fran» ce, responsabilité qui retombe tout » entière sur l'empire, Garibaldi nous » a coûté une troisième armée. Voilà ce » que c'était que de confier cette défense » de la patrie à des mains qui n'en » étaient pas dignes. » — Le tumulte ne diminue pas, les interpellations se croisent dans tous les sens. Enfin, M. d'Audiffret-Pasquier paraît et le silence se rétablit un instant.

Il vous faudra ce volumineux discours, qui place enfin le débat, comme je vous le disais hier, sur son terrain véritable. Avec quel accent et quelle autorité il a dit, aux applaudissements de la droite et des centres : « Vous seuls à Lyon, avez dans la France entière, mêlé la passion politique à la passion patriotique. Rien n'est beau, sans doute, rien n'est héroïque comme de sacrifier sa fortune et sa vie, mais il faut beaucoup moins d'héroïsme par sacrifier la fortune et la vie des autres. » Et là-dessus, il entre dans le détail de quelques marchés, il éclaire, il rétablit les textes, il flagelle tous ces faux-patriotes qui ne peuvent que rugir sans oser un mot de réplique. Qu'avez-vous fait, leur dit-il, des 50,000 sacs de farine que vous avez refusés d'envoyer à Paris sans approvisionnements? Avez-vous relevé cette accusation? Non! J'ai accusé le maire de Lyon d'avoir envoyé de l'argent à la *Commune*, l'avez-vous relevé? Non! — Il réfute Ordinaire et montre sous son vrai jour ces garibaldiens qu'on aurait dû, selon le mot du général Bressolles, traduire en cour martiale au lieu de les équiper.

C'est Lyon qui a appelé Garibaldi, qui l'a associé à Cluseret, qui, malgré le gouvernement de la défense nationale, voulait le nommer général en chef de toutes les armées de la République, tandis que ce même gouvernement, acceptant après tout les services de cet aventurier, refusait les services et faisait reconduire à la frontière les princes exilés accourus au secours de la patrie envahie. Et cette gauche, qui tout à l'heure acclamait le nom du condottiere italien, hurlait au nom des princes français. Heureusement! les acclamations parties de tous les autres points de l'Assemblée les ont bien vengés. — En terminant, M. d'Audiffret-Pasquier, reprenant M. Challemel-Lacour, rappelle que ce préfet avait, par précaution oratoire, donné des louanges à deux hommes qui l'avaient vu à l'œuvre et avaient failli être les victimes de ses œuvres. M. de Carayon-Latour, dit-il, a déjà répondu ; mais est-il vrai que M. Challemel-Lacour ait non-seulement refusé par raisons politiques l'autorisation à M. Keller de reconstituer son brave corps plus que décimé dans les Vosges, mais encore ait voulu faire arrêter M. Keller ?

M. Challemel-Lacour monte à la tribune, pâle, fébrile, tremblant. Il sent que l'heure d'expiation est venue. Et pendant vingt minutes, il ne sait que répéter : *je ne m'en souviens point*; *il se peut, il est probable que*; il donne des raisons comme celle-ci : « si je ne m'en souviens point, cela prouve que je n'y attachais pas une intention si tragique. »

En somme, il convient que l'ordre a été donné, mais qu'il faudrait savoir s'il n'y avait pas des faits graves qui le justifiaient. Voilà deux ans, dit-il à M. de Carayon, qu'il est connu, ce fait; pourquoi n'en avez-vous pas parlé? — Et M. de Carayon-Latour le clore avec cette simple et grande réponse : « Je n'en ai pas parlé, parce que cela m'était personnel. » Et du fond de la salle, au milieu des applaudissements, des cris, d'un tumulte inouï, M. Hervé de Saisy, dominant tout, crie à l'accusé : « Ayez donc le courage de vos actes. Il ne s'agit pas de prendre de faux fuyants, dites la vérité toute entière. » — Mais, reprend M. Challemel, j'ai dit : « *Ces gens!* l'ordre de fusiller n'était donc pas personnel à M. de Carayon-Latour. — Pardon, réplique encore M. de Carayon ; la vie du dernier de mes soldats m'était plus précieuse que la mienne. « Enfin, ce préfet proconsulaire, au milieu d'une casuistique sans pareille, déclare que l'annotation est pour lui sans valeur, puisqu'on n'a pas la pièce; que l'affirmation de M. Keller, qui n'a pas même de pièce, ne lui suffit pas. Quant à la dépêche, il la désavoue et fait amende honorable à la poignée de républicains de faubourgs de les avoir injuriés.

M. Keller est aussi simple que M. Challemel-Lacour est rhéteur. Il ne s'amuse pas, lui, en sujet si grave, de citer une plaisanterie de Molière. Il précise les faits et ce n'est point à la gloire du préfet. « Oh non, dit-il, je n'ai pas les mêmes opinions que M. Challemel-Lacour ; mais, depuis le commencement de la guerre, mes officiers, mes soldats, moi, nous n'avions tous qu'une opinion : défendre notre pays. A Lyon, il ne fallait pas seulement pour cela être républicain conservateur, mais démocrate. M. Challemel me reprochait alors, pour me refuser, de ne pas être de même opinion politique que les Alsaciens; quelques jours après je sortais le premier au scrutin sur la liste de mon département. Les Alsaciens me connaissaient, je les connaissais. Dieu sait avec quelle ardeur je désire leur délivrance. (A gauche : oh! — Tolle général dans toute l'assemblée). Mais pour cette délivrance, je leur souhaite un autre patronage et d'autres amis que ceux auxquels on voulait les associer à Lyon. » Il affirme, en outre, le fait de l'emprisonnement.

M. Raoul Duval achève l'exécution, dans le tumulte sans cesse grandissant. Quand vous faites de pareils actes, leur dit-il, il faut bien vous habituer à entendre des appréciations qui déplaisent. Personne, après le 4 septembre n'a fait parler ses sentiments particuliers, tout le monde a obéi, a suivi le drapeau national. Lyon seul a levé ce drapeau rouge qui n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars et couvert que des assassinats. »

La clôture est prononcée. Divers ordres du jour sont proposés. On se rallie à celui de M. Paris, ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, blâmant les » procédés révolutionnaires de ceux qui, » en élevant le drapeau rouge, ont gra» vement compromis la cause et les inté» rêts de la patrie dans la ville de Lyon, » renvoie les conclusions de la commis» sion des marchés aux ministères de » l'intérieur, des finances, de la guerre » et de la justice. »

Devant la mise en demeure, on cherche à expliquer du côté de la gauche ; vainement, et M. Baragnon, en deux mots, exprime l'espoir de voir le gouvernement faire bonne justice de la municipalité lyonnaise encore au pouvoir.

L'ordre du jour est voté par 559 voix contre 42.

On lit dans la *Décentralisation* :

« Le citoyen Challemel-Lacour a osé glorifier Garibaldi et les garibaldiens dans son discours d'hier.

» Or, le citoyen Challemel-Lacour télégraphiait au citoyen Gambetta, le 16 novembre 1870 :

Le Préfet du Rhône à Guerre, Tours.

Veuillez donner l'ordre à tous les prétendus garibaldiens qui sont ici, d'aller s'organiser ailleurs.

Il faut à tout prix que Lyon soit purifié de cette engeance.

Le Préfet du Rhône,
Signé : CHALLEMEL-LACOUR.

Voici un mot dont la *Patrie* garantit l'authentité :

« Quand nous serons les maîtres, disait un député radical, nous ferons de Challemel-Lacour notre ministre de l'instruction publique. »

NOUVELLES DE BELGIQUE
ET DE LA FRONTIÈRE

Nous lisons dans un journal belge, l'*Echo de Charleroi*, un fait qui prouve péremptoirement qu'il ne faut point se borner à quelques secours superficiels pour rappeler les noyés à la vie. En le lisant on ne peut s'empêcher de frémir à la pensée que beaucoup d'individus réputés mort par submersion, ont été abandonnés comme tels et qui auraient pu être encore sauvés par des soins intelligents et surtout persévérants.

Un malheureux ivrogne était tombé à Bruxelles dans le canal de Charleroi ; il n'en fut retiré qu'après un temps assez long, et l'on n'espérait plus pouvoir le rappeler à la vie. Ce n'est plus qu'un cadavre, du moins en apparence, et tous ceux qui l'entourent et qui essaient les premiers moyens de secours sont d'avis que l'homme est positivement mort.

M. le docteur Joux, spécialement chargé du service médical du bureau de secours pour les noyés ou asphyxiés, dans la 3e division de police, ne partage pas, fort heureusement, cette opinion, et pendant plus de trois heures, il s'efforce de mettre en œuvre les remèdes les plus extrêmes qu'indique la science. Il alla jusqu'à appliquer des plaques de fer rougies à blanc sur le haut du corps du patient, qui, naturellement eut à ces endroits la peau brûlée et enlevée. Enfin, et à la stupéfaction des assistants, la victime donne des signes non équivoques d'un souffle d'existence et le voilà, une demi-heure après, complètement rappelée à la vie.

M. le docteur Joux reçut à cette occasion de nombreuses félicitations.

ROUBAIX
ET LE NORD DE LA FRANCE

DISSOLUTION DE LA GARDE MOBILE.

M. le ministre de la guerre vient par une circulaire, de prescrire les mesures relatives à la dissolution de la garde mobile, à dater du 1er janvier 1873.

Les seuls capitaines-majors sont maintenus en fonctions, pour trois mois encore, ainsi que les sous-officiers gardes-magasins.

Les capitaines-majors auront, dans cette période, à compléter les registres-matricules, en inscrivant à chaque homme la mention « licencié le 31 décembre 1873, » et, pour ceux qui appartiennent par leur classe à la réserve de l'armée active : « inscrit sur les contrôles de la réserve du 1er janvier 1873. »

Ces registres seront remis au commandant des dépôts de recrutement; et quand au bout de trois mois ils cesseront leurs fonctions, ils enverront au ministère les pièces et documents relatifs aux officiers.

Ceux des officiers de la garde mobile qui auront fait preuve d'aptitude au commandement pendant la dernière guerre, pourront, après examen, s'il y a lieu, trouver place dans les cadres de l'armée territoriale lorsqu'elle sera organisée.

A propos de la circulation des cartes postales, le ministère des finances vient de publier l'avis suivant :

D'après un article récemment inséré dans plusieurs journaux, les cartes postales établies par l'article 22 de la loi du 30 décembre dernier, *et emportant libération, reçu ou décharge* ne seraient pas assujetties, indépendamment de la taxe postale, au droit spécial de timbre tarifé à 10 cent. par l'article 18 de la loi du 23 août 1871.

Cette opinion est erronée. Elle est en contradiction formelle avec la lettre et l'esprit de l'art. 18 de la loi du 23 août 1871. De plus les dispositions de l'art. 4 de la loi du 30 mars 1872 ne laissent aucun doute à cet égard, puisqu'il en résulte formellement que les *lettres* missives ne sont exemptes du timbre des quittances, reçus ou décharges de toute nature, que lorsqu'elles constatent la remise *d'effets de commerce à négocier, à accepter ou à encaisser*. C'est la seule exception qu'il soit possible d'admettre en faveur des cartes postales, qui ne sont autre chose que des lettres missives à découvert.

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 4 FÉVRIER 1873

— 5 —

LE TRIOMPHE D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II.

L'entresol de la rue de l'Archevêque.

(Suite)

« Oui, Eléanor, nous accepterons son argent, continua-t-il, nous recevrons ses bontés, et le jour viendra où nous la paierons amplement de retour. Elle m'a traité de voleur, Eléanor, s'écria-t-il, se rappelant tout à coup sa blessure, oui, de voleur; ma fille m'a accusé de vouloir te voler !

— Père ! cher père !

— Mais elle ne sait donc pas que je mourrais de faim plutôt que de distraire un sou de cette somme ! »

Sa tête retomba sur sa poitrine, et il resta pendant quelques minutes à réfléchir et à prononcer des phrases sans suite, comme s'il oubliait la présence de sa fille. En ce moment il paraissait bien plus vieux que ne l'avait vu Eléanor depuis son arrivée, et elle aperçut, en contemplant son père avec inquiétude, qu'il était réellement un vieillard sans résolution, sans vigueur morale, auquel tout l'amour de sa fille serait bien nécessaire. Elle s'agenouilla sur le parquet en chêne aux pieds de George Vane, et prit ses mains tremblantes dans les siennes.

Il tressaillit à ce contact et regarda Eléanor.

« Ma chérie, lui dit-il, je ne t'ai pas encore servi à souper, et tu es ici depuis une heure. Je ne t'ai pas oubliée, cependant, Nell, tu vas voir que j'ai songé à toi. »

Il se leva de son fauteuil et ouvrit un buffet d'où il tira des assiettes, des verres, des couteaux, des fourchettes, et quelques petits paquets enveloppés de papier blanc et de ficelle rouge. Il mit le tout sur la table, ainsi qu'une bouteille de bourgogne toute poussiéreuse et par conséquent pleine d'un vin de choix.

Les petits paquets de papier blanc renfermaient des comestibles recherchés : une tranche de dinde truffée, du saucisson d'Allemagne coupé très-mince, et une tarte aux prunes avec beaucoup de confiture et une croûte impossible à avaler.

Miss Vane attaqua bardiment cette petite collation et remercia son père de tant d'attentions, tout en faisant honneur au régal préparé pour elle. Mais le bourgogne ne fut pas de son goût, elle préféra l'eau de la carafe de la table de toilette.

Son père aimait le bon vin, lui, et son humeur habituelle lui revint dès qu'il sentit l'influence de la liqueur. Il n'avait cependant jamais eu de faible bien prononcé pour la boisson; non, il était de ces natures qui ne peuvent supporter les spiritueux, et un seul verre de vin lui faisait beaucoup d'effet.

Il causa longuement avec sa fille, lui parla de ses espérances imaginaires, essaya de lui tracer les projets qu'il avait formés pour leur bien-être à tous deux, et se montra très-heureux et très-aimable. La vieillesse, dont les ravages étaient si frappants une demi-heure auparavant, avait fui comme les ombres du matin devant les rayons du soleil. Il était redevenu jeune, beau, fier, confiant, et tout prêt à dévorer les nouvelles fortunes que le hasard lui enverrait.

Il était plus de deux heures quand Eléanor Vane se coucha, fatiguée, mais non pas ennuyée — par tempérament elle ne s'ennuyait jamais — et comme elle n'avait pas dormi depuis vingt-quatre heures, le sommeil ne fut pas long à venir.

Il n'en fut pas de même pour son père. Il resta éveillé encore plus d'une heure, et il se retourna inutilement sur son lit en marmottant des paroles inintelligibles.

Quand il se fut assoupi, à peu près vers l'aube, sa pensée était encore occupée de la lettre de sa fille, car il répétait de temps en temps d'une façon décousue :

« Voleur !... escroc !... comme si.... comme si.... j'étais capable de voler.... voler mon enfant ! »

—

CHAPITRE III.

L'histoire du passé.

L'histoire de George Mowbray Vandeleur Vane avait été celle d'une foule d'hommes qui avaient brillé dans cette sphère élégante dont George, le prince Régent, fut l'étoile resplendissante. Autour de cette royale planète, un grand nombre de satellites accomplirent leurs révolutions et tâchèrent de lutter d'éclat avec leur modèle. Qu'était-ce que la fortune, les amis, les enfants, les femmes, et les créanciers en comparaison d'un sourire arraché à la faveur royale ? S'il plaisait à George IV de se ruiner, et de ruiner ses créanciers, ses amis et ses compagnons ne devaient-ils pas faire comme lui. En jetant un regard en arrière sur la splendeur moqueuse et les plaisirs qui sonnent creux de cette époque merveilleuse, si rapprochée de nous par le temps qui nous en sépare et si éloignée au point de vue de la raison qui nous guide aujourd'hui, nous pouvons aisément nous proclamer sages, et voir quel sabbat de sorcières ce fut que cette longue fête dans laquelle George IV mena la danse. Mais il est certain que les danseurs eux-mêmes ne jugeaient pas comme nous la danse fantastique de leur chef et le regardaient comme un modèle en tout point digne d'éloges et d'imitation.

Les hommes de cette époque frivole me semblent s'être laissés aller à ces faiblesses peu convenables et avoir suivi les fantaisies de l'Adonis royal au teint pâle, avec autant d'aveuglement que les femmes d'aujourd'hui, qui sacrifient au Moloch de la vanité.

Oui, si Cléopatre fait fondre des perles dans sa coupe et navigue sur une galère en or, il nous faut du strass à dissoudre dans du mauvais vin et des dorures pour orner nos galères. Si Périclès, ou Charles, ou George vise à la splendeur et court à la ruine, les humbles sujets du prince doivent l'imiter et ne lui montrer que des figures souriantes, sans se préoccuper de ces considérations de second ordre ayant nom femmes, enfants, amis et créanciers.

George Mowbray Vandeleur Vane s'était ruiné avec une grâce qui ne le cédait qu'à celle de son royal modèle. Il avait commencé la vie avec un bel héritage laissé par son père, et quand il en eut dépensé la majeure partie au bout de quelques années, il fut assez heureux pour épouser la fille unique d'un banquier qui lui apporta une seconde fortune juste au moment où il ne restait presque plus rien de la première. Il ne fut pas mauvais mari pour la jeune fille simple et confiante qui l'adorait. Sa nature l'empêchait d'être mauvais pour qui que ce fût. Esprit ardent et généreux, il n'avait que de l'affection pour les personnes qui lui plaisaient et contribuaient à son bonheur. Il présenta sa femme à des personnages d'élite et lui ouvrit la porte d'une foule de salons de premier ordre, qui eussent été fermées à tout jamais à la fille du banquier, mais il dépensa son argent avec beaucoup d'extravagance. Il renversa la barricade de papier timbré à l'aide de laquelle les hommes de loi essayaient de protéger la fortune de sa femme.

La suite au prochain numéro.